

**2024\_76\_AC\_Jurys\_examens\_FDSP\_Licence\_Pro\_Droit\_Eco\_Gestion\_Metiers\_droit\_chiffre**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** » mention **Activités juridiques : assistant juridique** Parcours-type **Métiers du droit et du chiffre** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Présidente : Mme Nicole **DAVOULT**

Suppléante : Mme Anne Claire **REVIRARD**

Liste des membres :

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :*

- Mme Valérie **FERAUD** (suppléante : Mme Caroline **DEBRUMES**)

- Mme Claire **BONNIN** (suppléant : M. Serge **BURCK**)

**Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :**

Liste des membres :

- M. Fabien **ROSANO** - Expert-Comptable (suppléant : M. Nicolas **FERRE** - Expert-Comptable)

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique